

20 Août 2024 -14:14

La Régie des Bâtiments centralise les services du SPF Justice et du SPF Finances à Hal

À partir de fin août 2025, la Régie des Bâtiments hébergera les services du SPF Finances et du SPF Justice (tribunal de police et justice de paix) au sein d'un seul bâtiment, au lieu de deux, sur le site du centre administratif sis Zuster Bernardastraat 32 à Hal.

Le bâtiment du côté de l'Auguste Demaeghtlaan sera rénové par le propriétaire, CNTR Halle BV, à partir d'août 2024, avant que le SPF Finances et le SPF Justice (tribunal de police et justice de paix) puissent s'y installer.

La Régie des Bâtiments pourra ainsi résilier la location du bâtiment libéré.

« Les travaux du centre administratif d'Hal sont en droite ligne des principes qui gouvernent les actions de la Régie des Bâtiments et auxquels je suis particulièrement attentif : meilleure gestion des coûts, meilleures conditions de travail, meilleures conditions d'accueil du public. Ainsi, grâce à des économies de loyer, d'énergie, une modernisation de l'outil de travail, une attention particulière à l'accessibilité, le nouveau centre administratif sera sans nul doute un projet exemplaire à tout point de vue » déclare Mathieu Michel, le secrétaire d'État sortant chargé de la Régie des Bâtiments.

Optimisation du portefeuille immobilier

Depuis décembre 2006, la Régie des Bâtiments loue le centre administratif à Hal, qui consiste en un site sis Zuster Bernardastraat 32 comprenant deux bâtiments.

Les deux bâtiments sont utilisés pour l'hébergement du SPF Finances et du SPF Justice (tribunal de police et justice de paix).

Vu la diminution de la surface nécessaire pour ces services, notamment en raison de la généralisation du télétravail, ces derniers peuvent être hébergés dans le plus petit bâtiment du site, adjacent à l'Auguste Demaeghtlaan (bloc B sur l'image ci-dessous).

La surface que la Régie des Bâtiments louera encore diminuera de 8 723 m² à 3 765 m², soit une réduction de plus de 50 %. Par conséquent, la consommation énergétique et les émissions de CO₂ par an diminueront aussi. Cette opération s'inscrit dans la politique stratégique de la Régie des Bâtiments visant à optimiser le portefeuille immobilier de l'État fédéral.

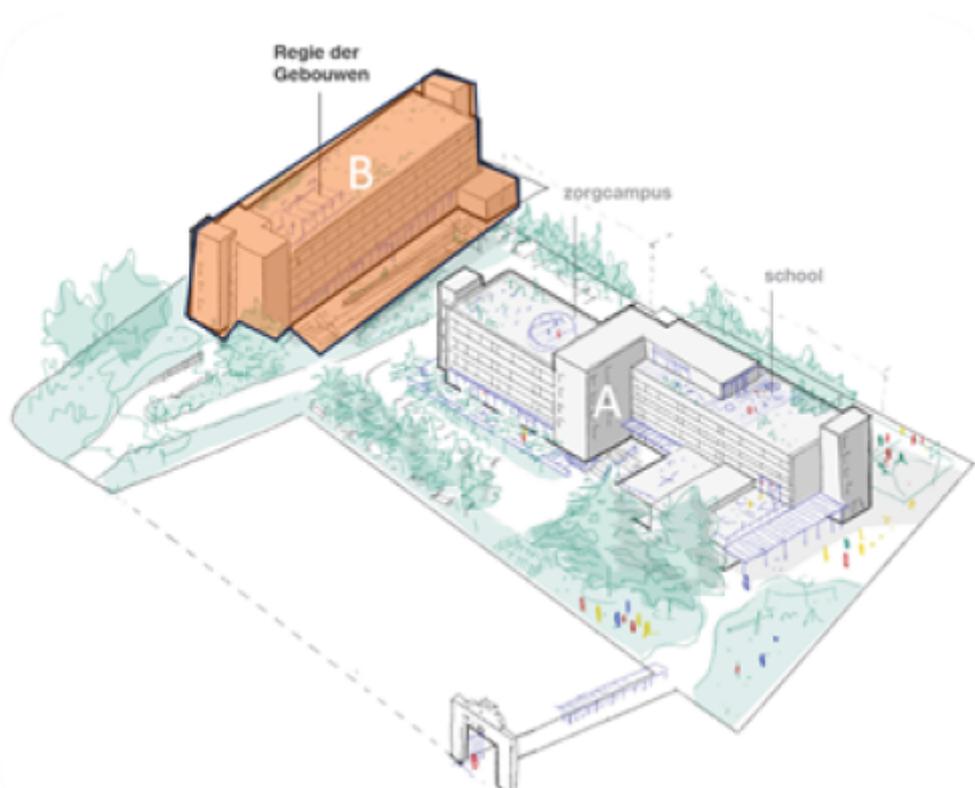
Le propriétaire, CNTR Halle BV, réalisera les travaux de rénovation et d'aménagement nécessaires dans le bâtiment B à partir d'août 2024.

Les travaux dans le bâtiment B dureront jusqu'à l'été 2025 et ont pour objectif d'adapter le bâtiment aux normes actuelles en termes de durabilité, d'accessibilité et d'aménagement.

Lors de la rénovation, l'accent sera mis sur la circularité et la conservation de la structure du bâtiment, qui est encore en bon état.

La Régie des Bâtiments réalisera également un certain nombre de travaux d'aménagement spécifiques, comme l'aménagement d'un câblage de données pour les salles d'audience, l'installation de lecteurs de badges et de vidéophones, la pose de microphones aux guichets, le placement de la signalisation pour les utilisateurs, etc.

Les services du SPF Finances et du SPF Justice devraient pouvoir s'installer dans le bâtiment B d'ici fin août 2025.



Mesures d'économie d'énergie

En outre, le propriétaire investira dans diverses mesures d'économie d'énergie dans le bâtiment B :

- Isolation supplémentaire de l'enveloppe du bâtiment ;

- Remplacement de la menuiserie ;
- Installation d'une pompe à chaleur air/eau ;
- Installation de panneaux photovoltaïques.

Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Le bâtiment B sera accessible en fauteuil roulant. À cet effet, la rampe à l'entrée du bâtiment sera notamment réaménagée afin d'être moins pentue, il sera tenu compte du passage minimal nécessaire pour des fauteuils roulants lors de l'aménagement et les toilettes seront adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Nouveau contrat de location

La Régie des Bâtiments a conclu un nouveau contrat de location pour le bâtiment B avec le propriétaire, tenant compte d'une surface réduite et de la rénovation.

Le bâtiment A a déjà été vendu par le propriétaire à Vlabinvest, dans l'objectif de le redévelopper en une infrastructure scolaire et de soins. Le bâtiment A est encore loué par la Régie des Bâtiments jusqu'en août 2025, date à laquelle les travaux dans le bâtiment B seront achevés.

Fiche technique

- Propriétaire du bâtiment B : CNTR Halle BV
- Locataire du bâtiment B : Régie des Bâtiments
- Surface brute au sol du bâtiment B : 3 765 m² (29 places de parking extérieures comprises)
- Coût des travaux de rénovation du bâtiment B : à charge du propriétaire, CNTR Halle
- Coût des travaux d'aménagement spécifiques dans le bâtiment B par la Régie des Bâtiments : quelque 242 000 euros, T.V.A. comprise
- Utilisateurs finaux du bâtiment B : SPF Finances et SPF Justice (tribunal de police et justice de paix)
- Durée de location du bâtiment B : 18 ans

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Nele Heerwegh (NL) -Johan Vanderborght
(FR)
+32 (0)470 13 10 74
+32 (0)479 63 14 16
press@buildingsagency.be